

La circulation était interdite depuis plus d'un an

Le pont sur le canal de Cassagnac est refait



La circulation était interdite depuis plus d'un an

Dans dix jours le canal de Cassagnac aura 157 ans. Il débute son parcours à Tieste-Uragnoux juste à l'amont de la digue des Charrutots il est alimenté par les eaux de l'Adour et par celles du canal Alaric.

Long de huit kilomètres environs il avait été creusé par Paul-Adolphe de Cassagnac dans le but d'alimenter deux minoteries situées à Plaisance.

Il à un tronc commun avec le canal millénaire de la digue au séparateur de Belloc ou l'Alaric part vers la gauche vers Jû Préchac et Cahuzac ou il rejoint l'Adour alors que le Cassagnac part a droite vers Plaisance ou il termine son parcours dans l'Arros.

Les minoteries ne sont plus en service mais les canaux sont de véritables richesses pour la plaine de Rivière-Basse.

Le canal de Cassagnac fait partie du domaine privé de l'état et sa gestion de l'agence Adour-Garonne basée à Mont de Marsan.

Les ouvrages qui l'enjambent sont par contre propriétés des communes sur lesquelles ils se trouvent, les dégradations dues à leur âge ou à une circulation devenue intense au fil des ans sont de leur responsabilité.

Quand un pont du canal située sur une voie communale qui relie Saint-Aunix à Jû-Belloc s'est dégradé il y a quelques mois en devenant impropre à la circulation celle ci a été fermée.

Les démarches entreprises pour sa réfection complète ont duré plus d'un an avec des contraintes liées à la loi sur l'eau, le projet porté en maîtrise d'ouvrage par la commune de Jû-Belloc à abouti.

Le pont à pu être refait, une buse armée dont le diamètre doit être proche de la largeur du canal lors de sa construction laisse passer l'eau, le pont a été élargi, bien maçonné, revêtu d'enrobé, il est superbe et permet à nouveau la liaison directe entre les deux villages